

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2011

L'an deux mil onze, le 28 mars à 20h, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Marie-Renée SAILLANT, Vincent HOUDAN, Jean-Paul JANNIER, Bernard DELAUNAY, Gérard GILBERT, Claudine PAYSANT, Daniel CHEUL, André MONGODIN, Thierry DUPLAT, Thérèse LOISEL, Philippe HERY, Marie-France BARDAINE, André BELLIER, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN

Excusés : Jean-Louis PINSARD, Sabrina SAUDRAIS, Marie-Thérèse ESNAULT

Pouvoirs : Mme Sabrina SAUDRAIS donne pouvoir à M. Vincent HOUDAN
Mme Marie-Thérèse ESNAULT donne pouvoir à M. Bernard DELAUNAY

Mme Claudine PAYSANT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte par 17 votes POUR le compte-rendu du 24 février 2011
Absents : Philippe HERY et Marie-Renée SAILLANT (qui a donné pouvoir à Mme le Maire)

Le Conseil Municipal accepte par 17 votes POUR de reporter la question suivante au prochain Conseil Municipal :
• **Marché de fauchage/débroussaillage : choix de l'entreprise retenue**
Absents : Philippe HERY et Marie-Renée SAILLANT (qui a donné pouvoir à Mme le Maire)

➤ **Comptes administratifs 2010 (Commune, Assainissement, Zone d'activités) : Vote**

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, rappelle que les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et Zone d'Activités de la Haute Bouexière ont été étudiés au Conseil Municipal du 24 février 2011. Ils sont soumis au vote du Conseil après rappel des résultats (Mme le Maire s'absente lors du vote).

• Commune

Le compte administratif 2010 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

1- Fonctionnement

Dépenses :	866 240.67 €
Recettes :	1 154 235.15 €
Résultat de l'exercice 2010 :	287 994.48 €

Excédent antérieur :	99 471.97 €
Résultat à affecter en 2011 :	387 466.45 €

2- Investissement

Dépenses :	1 587 067.68 €
Recettes :	1 209 684.84 €
Résultat de l'exercice 2010 :	- 377 382.84 €

Déficit antérieur :	- 176 153.24 €
Déficit d'investissement :	- 553 536.08 €

Mme le Maire étant sortie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2010 de la commune par 17 votes POUR.

• Assainissement

1- Fonctionnement

Dépenses :	15 587.64 €
Recettes :	123 062.38 € (y compris excédent reporté de 86 970.11 €)
Excédent de fonctionnement 2010 :	107 474.74 €

2- Investissement

Dépenses :	8 844.42 €
Recettes :	144 556.35 € (y compris excédent reporté de 130 771.30 €)
Excédent d'investissement 2010 :	135 711.93 €

Mme le Maire étant sortie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2010 du service assainissement par 17 votes POUR.

- Zone d'Activités de la Haute Bouexière

1- Fonctionnement

Dépenses :	4 488.35 € (déficit antérieur reporté)
Recettes :	0.00 €
Déficit de fonctionnement 2010 :	4 488.35 €

Mme le Maire étant sortie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2010 de la Zone d'Activités de la Haute Bouexière par 17 votes POUR.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2010**

- Commune

Mme le Maire présente le compte de gestion 2010 pour la commune, qui est conforme au compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 18 votes POUR le compte de gestion 2010.

- Assainissement

Mme le Maire présente le compte de gestion 2010 pour le service assainissement, qui est conforme au compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 18 votes POUR le compte de gestion 2010.

- Parc d'Activités de la Haute Bouexière

Mme le Maire présente le compte de gestion 2010 pour la Zone Artisanale de la Haute Bouexière, qui est conforme au compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 18 votes POUR le compte de gestion 2010.

➤ **Taux des taxes locales pour 2011**

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, présente le compte-rendu de la commission des Finances du 23 mars 2011.

Un projet de budget a été présenté à la commission sans augmentation des taux d'imposition :

- Section de fonctionnement, dépenses et recettes : 1 197 696.45 €
 - En dépenses : Virement à la section d'investissement (023) : 43 000 €
 - En recettes : Produit des impôts locaux à taux constants : 395 488 €
- Section d'investissement, dépenses et recettes : 1 483 070 €
 - En recettes : pour équilibrer la section, le besoin de financement est de 522 908.45 € (montant inscrit à la ligne emprunt, compte 1641)

Au vu du besoin de financement de la section d'investissement, une augmentation des taux d'imposition a été

examinée par la commission.

Rappel des taux 2010 :

- Taxe d'habitation : 14.14 % (Taux moyen départemental 2009 : 17.66 %)
- Foncier bâti : 13.19 % (Taux moyen départemental 2009 : 20.28 %)
- Foncier non bâti : 32.23 % (Taux moyen départemental 2009 : 42.05 %)

La dernière augmentation des taux d'imposition a été effectuée en 2005 (+2%).

A taux constants, le produit des impositions augmente pour 2011 de 13 547 €.

Hypothèse d'augmentation des taux examinée par la commission des finances :

- Taxe d'habitation : 14.42 % (+ 2 %)
- Foncier bâti : 13.85 % (+ 5 %, ce taux étant plus faible à Balazé que dans les communes comparables)
- Foncier non bâti : 32.87 % (+ 2 %)

Cette augmentation permettrait de dégager une recette supplémentaire de 11 457 € soit une augmentation totale du produit des impositions pour 2011 de 25 004 € (406 945 €).

La recette supplémentaire viendrait s'ajouter au virement du fonctionnement vers l'investissement afin de financer les investissements.

Un débat s'engage sur la proposition d'augmentation des taux d'imposition.

Un conseiller souhaite rappeler que les bases d'imposition augmentent de deux façons :

- Les constructions nouvelles sur la commune
- La revalorisation annuelle décidée par l'Etat (environ 2% par an)

Il indique que le montant de l'annuité relative aux derniers emprunts contractés par la commune (400 000 € fin 2009, 460 000 € en 2010 : 74 821.76 €/an) est compensé en partie par l'augmentation du produit des impositions à taux constants de 2007 à 2011 (61 986 €). Il ajoute que la différence pourrait être compensée par le revenu de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) relative aux éoliennes que la commune percevra en 2012.

Il précise enfin qu'il serait pour lui préférable de limiter les investissements pour l'instant et d'augmenter le produit des impositions en favorisant les constructions nouvelles sur la commune plutôt qu'en augmentant les taux.

Mme le Maire lui répond qu'en cas de constructions nouvelles, le produit des impositions correspondant ne serait disponible que dans quelques années du fait de la durée des travaux et des exonérations touchant ces nouvelles constructions.

Elle ajoute que les constructions nouvelles nécessitent également des équipements nouveaux pour répondre aux besoins des habitants de la commune (Salle des sports, mairie, centre de loisirs, travaux d'aménagement de rues, maison médicale, aménagement du centre bourg) et que ces investissements doivent être financés.

Elle rappelle que le montant de l'IFER n'est pas encore connu à ce jour. Elle précise enfin que les taux d'imposition de la commune, même après augmentation, restent largement inférieurs à ceux des communes voisines et comparables.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à bulletin secret sur la question des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 13 votes POUR
- 4 votes CONTRE
- 1 ABSTENTION

L'augmentation des taux pour 2011 dans les proportions proposées par la commission des finances à savoir :

- Taxe d'habitation : + 2 % soit **14.42 %**
- Foncier Bâti : + 5 % soit **13.85 %**
- Foncier non Bâti : + 2 % soit **32.87 %**

➤ **Budget Primitif 2011 - Commune**

- *Affectation du résultat*

Les résultats de clôture au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 387 466.45 €
- Section d'investissement : - 553 536.08 €

Après en avoir délibéré, et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2010 comme suit :

- D001 – Déficit d'investissement reporté : 553 536.08 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 300 000 €
- R002 – Excédent de fonctionnement reporté : 87 466.45 €

- *Transferts de Frais d'études*

Des frais d'études initialement imputés au compte 2031 doivent être transférés à des comptes 21 et 23 car ils ont été suivis de réalisation.

Ces opérations d'ordre sont retracées au budget en dépenses et en recettes d'investissement, au chapitre 041.

(DI : dépenses d'investissement – RI : Recettes d'investissement)

- Frais d'études Rues des Lilas et Rue Abbé Brohan: 3 560.29 €
DI: 041 compte 2315
RI: 041 compte 2031
- Frais d'études Salle des sports: 1 949.48 €
DI: 041 compte 2313
RI: 041 compte 2031
- Frais d'études Sécurité du centre bourg: 9 003.49 €
DI: 041 compte 2315
RI: 041 compte 2031
- Frais d'études Mise en lumière de l'église: 956.80 €
DI: 041 compte 21534
RI: 041 compte 2031

Après délibération et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal approuve les transferts retracés ci-dessus.

- *Vote du budget*

Mme Marie-Renée SAILLANT présente le budget primitif 2011, prenant en compte la recette supplémentaire liée à l'augmentation des taux, qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses et recettes 1 209 154 € (vote au chapitre)
- Investissement dépenses et recettes 1 483 070 € (vote à l'opération)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote du budget primitif 2011 de la commune à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte par 15 votes POUR, 2 votes CONTRE et 1 ABSTENTION le budget primitif 2011
- Décide que le budget sera voté au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement

➤ **Budget primitif 2011 - Assainissement**

- *Affectation du résultat*

Les résultats de clôture au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 107 474.74 €
- Section d'investissement : + 135 711.93 €

Après en avoir délibéré, et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2010 comme suit :

- R002 – Excédent de fonctionnement reporté : 107 474.74 €
- R001 – Excédent d'investissement reporté : 135 711.93 €

- *Vote du budget*

Mme Marie-Renée SAILLANT présente le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses et recettes 142 474.74 € (vote au chapitre)
- Investissement dépenses et recettes 149 496.95 € (vote au chapitre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte par 18 votes POUR le budget primitif 2011 du service assainissement
- Décide que le budget sera voté au chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

➤ **Budget primitif 2011 – ZA de la Haute Bouexière**

- *Affectation du résultat*

Les résultats de clôture au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : - 4 488.35 €

Après en avoir délibéré, et par 18 votes POUR, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2010 comme suit :

- D002 – Déficit de fonctionnement reporté : 4 488.35 €

- *Vote du budget*

Mme Marie-Renée SAILLANT présente le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses et recettes 10 600 € (vote au chapitre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte par 18 votes POUR le budget primitif 2011 du service assainissement
- Décide que le budget sera voté au chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

➤ **Primes annuelles du personnel communal**

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser pour 2011 les primes annuelles du personnel communal.

Rappel 2010 :

- 639 € brut pour un agent à temps plein
- Enveloppe globale : 4 909.06 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser un montant de 660 € brut par agent à temps plein
- D'inscrire en dépenses de fonctionnement au budget 2011 la somme de 5 961.21 € qui correspond à l'enveloppe globale pour 2011
- De verser cette prime aux agents titulaires et non titulaires, de la façon suivante :
 - 50 % avec les salaires de juin
 - 50 % avec les salaires de décembre.

Le conseil municipal approuve par 18 votes POUR ces propositions et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Heures supplémentaires – Modification de la délibération du 27 mai 2010**

La délibération du 27 mai 2010 relative aux heures supplémentaires doit être modifiée suite au recrutement de nouveaux agents.

Rappel : Dans le cadre du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées à tous les fonctionnaires de catégorie B et C dès lors « qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ».

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies dans les conditions fixées précédemment ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures par agent.

Sont considérées comme heures supplémentaires, conformément à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et au décret

2001-623 du 12 juillet 2001, les heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le Maire définit les missions pour lesquelles les agents peuvent bénéficier de ces heures supplémentaires :

- organisation et participation aux élections
- travaux réalisés obligatoirement en-dehors des horaires du cycle de travail (travaux de mise en place de matériel et démontage dans le cadre de manifestations telles que la fête de la musique, courses cyclistes, autres travaux divers...)

M. DELAUNAY, adjoint au Maire, précise qu'une enveloppe d'heures supplémentaires payées est prévue pour les services techniques pour faire face à la charge de travail à certaines périodes de l'année et suite au recrutement d'un apprenti en cours une partie de l'année.

Mme le Maire précise également qu'une enveloppe d'heures supplémentaires payées est prévue pour les services administratifs sur 2011 afin de procéder au classement des dossiers de la mairie suite aux deux déménagements et à l'intégration de nouveaux locaux.

Mme le Maire indique que tous les agents de catégorie B et C peuvent être concernés par la réalisation et le paiement de ces heures supplémentaires, étant entendu que la récupération sera privilégiée au paiement des heures, le choix étant laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Elle ajoute que ces dispositions s'appliquent également aux agents non titulaires recrutés sur des postes et missions équivalents.

Enfin, elle indique, par filière, les grades concernés à ce jour au sein de la Commune de Balazé :

- Filière administrative :
 - Rédacteur territorial (1 agent titulaire)
 - Adjoint administratif de 2ème classe (1 agent titulaire)
 - Adjoint administratif principal de 2ème classe (1 agent titulaire)
- Filière technique :
 - Adjoint technique de 2ème classe (1 agent non titulaire)
 - Adjoint technique de 1ère classe (1 agent titulaire)
 - Adjoint technique principal de 2ème classe (2 agents titulaires)
- Filière culturelle :
 - Adjoint du patrimoine de 2ème classe (1 agent titulaire)
- Filière animation:
 - Adjoint d'animation de 2ème classe (1 agent titulaire)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 votes POUR :

- Approuve les modifications des grades concernés suite au recrutement de nouveaux agents
- Autorise comme indiqué dans la délibération du 27 mai 2010, Mme le Maire à procéder au paiement des heures supplémentaires effectuées à compter du 1^{er} mars 2010 dans les conditions et selon les modalités définies ci-dessus.
- Donne mandat au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

➤ **Parking de la Mairie – Demande de DETR**

Mme Marie-Renée SAILLANT et M. Philippe HERY sont absents pour cette délibération.

Mme Marie-Renée SAILLANT a donné pouvoir à Mme le Maire.

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, indique au Conseil que les travaux d'aménagement du parking de la Mairie peuvent être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2011. Le montant des travaux s'élève à 8 850 € HT. Le taux de subvention est de 25 %, soit 2 212,50 €.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	8 850,00 €	Subvention DETR	2 212,50 €
		Autofinancement	6 637,50 €
TOTAL	8 850,00 €	TOTAL	8 850,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'opération pour un montant de 8 850 € HT ainsi que le plan de financement ;
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour ces travaux ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après délibération et par 17 votes POUR, le Conseil Municipal valide ces propositions.

- **Assainissement : convention avec la Nantaise des Eaux pour l'entretien de la pelouse de la station d'épuration**

Mme Marie-Renée SAILLANT et M. Philippe HERY sont absents pour cette délibération.

Mme Marie-Renée SAILLANT a donné pouvoir à Mme le Maire.

Les agents techniques de la commune effectuent la tonte de la pelouse et l'élagage des arbres à la station d'épuration. Il est proposé au conseil municipal de facturer à la Nantaise des Eaux le montant équivalent à une semaine de travail d'un agent, soit :

16 € (conformément à la délibération du 5 novembre 2010) X 35 h / an = **560 €**

Après délibération et par 17 votes POUR, le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Compte rendu de commissions**

1/Commission Bâtiment des 3 et 24 mars 2011

M. Gérard GILBERT présente les travaux de la commission :

- Mur – Propriété Rozé

Après consultation de plusieurs entreprises, l'entreprise GARDAN a été retenue pour les travaux de création d'un mur et de restauration des murs de la maison de Mme ROZE, pour un montant de 13 210.17 € TTC. Les travaux devraient commencer semaine 14 ou 15.

L'entreprise BUSSON a été retenue pour la démolition des hangars, pour un montant de 14 783.76 € TTC.

- Travaux 2011

- Joints 9 rue Jeanne d'Arc
- Chauffage église et création WC
- Bureau étage mairie : isolation, placo
- Chapelle du cimetière : boucher le clocher avec du lambris traité

2/Commission Finances du 23 mars 2011

Compte-rendu déjà examiné au cours du Conseil Municipal.

3/Commission Sports et Loisirs du 24 mars 2011

M. Vincent HOUDAN présente le compte-rendu de la commission :

- Organisation de la fête de la musique : le samedi 18 juin 2011
- Autres animations :
 - Le samedi 21 mai : Journée basket de 10h à 22h avec la rencontre AURORE Vitré-Rennes NPA Section féminine
 - Le samedi 11 juin : Défilé de voitures anciennes dans le cadre du tour de Bretagne
 - Entre le 25 juin et jusqu'au 12 août : Festival des Marches de Bretagne
- Bulletin « Balazé Infos » : à paraître pour le 15 avril 2011 (début de la distribution : 19 avril 2011)

Il est rappelé par un conseiller que deux cars ont été prévus pour les jeunes de la JA afin d'aller voir le match de foot Rennes-Lorient le 16 avril 2011 au Stade Rennais.

➤ **Questions diverses**

1. **Création d'un groupe de travail « Accessibilité »**

M. Bernard DELAUNAY précise que, sous la présidence de Mme le Maire, le groupe de travail sera constitué de conseillers municipaux, ainsi que d'une personne âgée, d'une personne handicapée et d'une assistante maternelle. Les conseillers municipaux se portant volontaires pour participer au groupe de travail sont les suivants:

- Bernard DELAUNAY
- Stéphane DOUABIN
- Christophe BOITTIN
- André BELLIER
- Claudine PAYSANT

2. **Réglementation relative au désherbage**

Un conseiller informe le Conseil du mécontentement d'un riverain ayant subi les conséquences d'un désherbage sur des végétaux récemment plantés. Il est donc prévu de faire un rappel de la réglementation dans le « Balazé Infos » du mois d'avril.

3. **Dates à retenir :**

- Commission Embellissement : samedi 2 avril 2011
- Commission Voirie : mercredi 6 avril 2011
- Groupe de travail Urbanisme-Voirie : mardi 12 avril 2011
- Rencontre AURORE Vitré – Rennes NPA Section féminine : samedi 21 mai 2011 de 10h à 22h
- Balad'Eau Parc 2011 : dimanche 22 mai 2011 au Parc de Vitré
- Défilé de voitures anciennes : samedi 11 juin 2011
- Fête de la musique : samedi 18 juin 2011
- Festival des Marches de Bretagne : du 25 juin au 12 août 2011

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 21 avril 2011 à 20h30